

direction
départementale
de l'Équipement
Morbihan



service
Maritime

RADE DE LORIENT



BESOINS EN DRAGAGES JUSQU'EN 2012 SUIVI DU SITE D'IMMERSION



COMPTE-RENDU RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2005

- | | |
|------------------------------|--|
| o Monsieur HOREL | Sous-préfet de Lorient |
| o Monsieur BALSIER | Secrétaire général – sous-préfecture de Lorient |
| o Monsieur BOUTET | Préfecture maritime - Brest |
| o Monsieur AUCHER | Vice-président Cap l'Orient |
| o Monsieur DORNIC | Cap l'Orient |
| o Monsieur LAURENT | Cap l'Orient |
| o Commandant RAFFIN | Chef de la division restructuration de la marine à Lorient |
| o Monsieur BRIENT | Marine Lorient |
| o Monsieur SEVIN | Directeur des équipements portuaires du port de commerce de Lorient |
| o Monsieur DUGUE | Directeur de DCN Lorient |
| o Monsieur REGENERMEL | Maire de Groix |
| o Monsieur LE MEUR | Maire de Ploemeur |
| o Monsieur RIO | AUDELOR Lorient |
| o Monsieur CAMUS | Chef de la station IFREMER La trinité sur mer |
| o Madame PERONNET | Ifremer Lorient |
| o Monsieur HOLLIER | Direction départementale des affaires maritimes |
| o Monsieur SIMON | Direction départementale des affaires maritimes |
| o Monsieur SCAER | Conseil général |
| o Madame DANET | Conseil régional |
| o Madame TONNERRE | Sous-préfecture de Lorient |
| o Monsieur LE SQUER | Sous-préfecture de Lorient |
| o Monsieur LEQUERE | Chef du service maritime de Lorient |
| o Monsieur SEHIER | Chef de la subdivision études et travaux maritimes – service maritime de Lorient |
| o Monsieur FUMEY | Cellule qualité des eaux - service maritime de Lorient |
| o Monsieur BLANCHET | Subdivision études et travaux maritimes – service maritime de Lorient |

2, bd Adolphe Pierre
56324 Lorient cedex
téléphone standard :
02 97 64 85 00
télécopie :
02 97 64 85 01
mél : sm.dde-morbihan
@equipement.gouv.fr

L'ensemble des participants est accueilli par Monsieur **BAVOUZET**, directeur de l'agence IFREMER Lorient.

Après avoir souhaité la bienvenue, Monsieur **HOREL** indique que c'est au cours des échanges du comité de suivi pour le dragage du site D.C.N. que l'État avait pris l'engagement d'initier une démarche concertée autour de la problématique des dragages dans la rade de LORIENT. La finalité est d'éviter des situations d'urgence, source de conflits, d'avoir une vision commune du problème et de rechercher un accord sur des solutions. Le processus se place dans une perspective de moyen terme. Il se veut transparent et respectueux des rôles et responsabilités de chacun.

Monsieur **HOREL** présente ensuite les thèmes abordés :

- ① - Les besoins de dragage à moyen terme – la destination des produits – la typologie des projets : entretien ou développement.
- ② - Les solutions possibles selon la réglementation.
- ③ - Les impacts des immersions passées sur le site retenu.

Il précise enfin que la présente réunion s'inscrit dans une démarche en 3 temps :

- A – une concertation des services de l'État et de Ifremer (qui a déjà eu lieu),
- B – une réunion avec les collectivités et usagers du port (réunion de ce jour),
- C – une réunion de concertation élargie en direction des partenaires associatifs.

La première partie de la présentation (points ① et ②) est ensuite faite par Monsieur SEHIER (cf. document annexe de synthèse).

Ensuite Monsieur **HOREL** ouvre le débat et rappelle que les tableaux présentent 3 options concernant le devenir des produits :

- ✓ Rechargement de plages.
- ✓ Traitement à terre.
- ✓ Immersion.

Monsieur **SEVIN** indique qu'il aurait préféré que l'on indique « *IMMERSION POSSIBLE* » plutôt que « *SITE D'IMMERSION* ».

Monsieur **LE MEUR** souhaite que le site du GRASU ne soit pas évoqué avant que ne démarre la concertation.

Monsieur **REGENERMEL** est aussi favorable à ce que le site d'immersion ne soit pas évoqué mais plutôt la filière « *IMMERSION* ».

Monsieur **LEQUERE** répond que la précision sur le site et sur les conditions d'immersion sera nécessaire. Il indique, à cette occasion qu'une réunion ultérieure du comité stratégique portuaire sera l'occasion de présenter et de débattre sur tous les projets structurants du port de LORIENT.

Monsieur **HOREL** rappelle que les tableaux ne présentent que des hypothèses tirées des projets, en l'état actuel de leur avancement.

Monsieur **DORNIC** aimerait que l'on indique plutôt que « *TRAITEMENT À TERRE* », « *IMMERSION DIFFICILE* ».

Monsieur **HOREL** propose « *DÉPÔT À TERRE AVEC OU SANS TRAITEMENT* ».

Monsieur **LEQUERE** indique que les tableaux montrent l'intérêt d'un étalement dans le temps des projets si l'option « *IMMERSION* » est choisie.

Monsieur **SEVIN** ajoute qu'il est important de relativiser les dragages d'entretien à LORIENT par rapport à d'autres ports comme NANTES, BORDEAUX, LE HAVRE.

Monsieur **HOREL** complète en demandant de préciser les ordres de grandeur des volumes dragués dans ces ports.

Monsieur **CAMUS** indique qu'il serait, à son avis, préférable de présenter les opérations de dragage durant les décennies précédentes en différenciant bien les sites tels que le TER, le BLAVET (LE ROHU), les bassins du port de pêche.

Le suivi du site d'immersion (point n° ③) est ensuite présenté par Messieurs CAMUS et SEHIER.

Monsieur **SEHIER** précise que les sites observés fin mai – début juin ont été choisis en concertation avec les représentants du collectif « CONTRE L'IMMERSION DES BOUES EN MER, POUR LEUR TRAITEMENT À TERRE ».

Monsieur **CAMUS** indique que les fluctuations saisonnières conduisent à être prudents sur les observations faites, mais selon lui, rien ne paraît anormal.

Monsieur **HOREL** demande l'origine des dépôts vus dans le film vidéo.

Monsieur **CAMUS** indique qu'il s'agit de dépôts muqueux d'origine organique. Les eaux ne sont pas transparentes dans les courreaux de GROIX et selon les conditions d'immersion, il peut y avoir un peu de turbidité voire des remises en suspension. Mais on note surtout une stabilité des faciès sédimentaires.

Par ailleurs, il est très difficile de savoir ce qui a été déposé dans les années d'après-guerre.

En **conclusion**, un débat s'instaure sur les modalités de la suite à donner et en particulier sur la planification de l'étape prochaine qui doit réunir le comité de suivi.

Monsieur **LEQUERE** souhaite un accord de l'assistance pour lancer cette seconde étape.

Monsieur **LE MEUR** souhaite obtenir sur CD Rom la vidéo présentée pour retravailler au sein de la municipalité.

Monsieur **REGENERMEL** estime que la vidéo est intéressante. Il regrette toutefois que l'on n'ait pas analysé l'évolution du site au cours du temps.

Monsieur **CAMUS** pense que la campagne vidéo de CRÉOCÉAN de 1995 pourrait répondre à cette attente.

Monsieur **SEHIER** n'a pas connaissance de cette vidéo.

Il est décidé d'arrêter la composition du comité de suivi comme suit : au-delà des personnes conviées à la présente réunion, seront associées :

- ↔ « EAUX ET RIVIÈRES »,
- ↔ les associations de consommateurs représentées au C.D.H.
- ↔ « S.E.P.N.B. »,
- ↔ « BRETAGNE VIVANTE »,
- ↔ le collectif « CONTRE L'IMMERSION DES BOUES EN MER, POUR LEUR TRAITEMENT À TERRE ».
- ↔ « LE COMITÉ LOCAL DES PÊCHES »,
- ↔ la « S.R.C. »

Monsieur **HOREL** indique aux participants que toute autre proposition peut être faite dans les jours prochains.

Monsieur **LAURENT** trouve également les exposés intéressants. Toutefois, la dichotomie entre les inquiétudes exprimées par les témoins visuels et les résultats de l'expertise, oblige à se poser des questions.

Monsieur **HOREL** rappelle que la démarche a pour objet de rapprocher les points de vue et qu'elle se veut aussi transparente que possible.

≈ ≈ ≈ ≈

La date de réunion du comité de suivi est fixée au 3 octobre (puis elle sera décalée d'une semaine).

*Dressé par le Chef du service maritime
Lorient, le 25 octobre 2005
Signé : Jean-Paul LEQUERE*

Vu par le sous-préfet de Lorient,
Signé : André HOREL